

AFFAIRE N° 11 - AMENAGEMENT DES HAUTS - TRAVAUX D'ALIMENTATION EN  
EAU POTABLE : APPROBATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Dans le cadre du développement rural et aménagement de l'espace naturel, le Conseil Régional (et Général) a décidé d'allouer à la Commune une subvention de 300 000 F au titre du FIDOM, destinée aux travaux d'alimentation en eau potable.

Cette subvention représente 30 % du montant des travaux qui s'élèvent à 1 000 000 F. Les 70 % restants étant à la charge de la Municipalité par recours à un emprunt auprès d'une Caisse prêteuse.

Les secteurs intéressés par cette opération sont les suivants :

1 - LA BRETAGNE

. Secteur de Montauban..... 350 000 F

2 - LA MONTAGNE

. Chemin des Poincétias }  
. Terrain Couilloux } ..... 650 000 F  
. La Grande Ravine }  
. La Léproserie } \_\_\_\_\_

TOTAL..... 1 000 000 F

Les Services Techniques Communaux ont été chargés d'établir un avant-projet.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'adopter cet avant-projet ainsi que le mode de financement
- de m'autoriser à solliciter auprès de Monsieur le Préfet, la subvention correspondante.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

\* \*